

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 4-2021

du lundi 21 juin 2021

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 51

Excusées : 17

Retard : 1

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : -

Total : 70

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion municipal 2020,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2020.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 6 avis contraires et 7 abstentions que les conclusions du rapport sont acceptées.

8. Préavis municipal No 9-2021 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°9-2021 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2020,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2020 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2020 dudit organisme ;
3. d'approuver les comptes 2020 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est à une large majorité que le préavis 9-2021 est accepté, moins 7 avis contraires et 4 abstentions.

9. Préavis municipal N° 10-2021 sollicitant l'octroi d'un montant supplémentaire au budget 2021 de CHF 400'000.00 pour des aides à l'économie locale consécutives à la crise sanitaire du Covid-19 allouées par la Ville de Prilly.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 10-2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un montant supplémentaire au budget 2021 de CHF 400'000.00 pour couvrir des aides à l'économie locale consécutives à la crise sanitaire du Covid-19 par la Ville de Prilly.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 2 avis contraires et 5 abstentions que les conclusions du préavis no 10-2021 sont acceptées.

- 10. Préavis municipal N° 15-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 961'100.00 au crédit d'ouvrage de CHF 8'338'000.00 accordé par le biais du préavis N° 8-2014 destiné au réaménagement complet de la route de Broye, avec limitation de vitesse à 30 km/h sur tout le tracé, le remplacement des conduites industrielles et la mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 15-2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 961'100.00 au crédit d'ouvrage de CHF 8'338'000.00 accordé par le biais du préavis N° 13-2014 destiné au réaménagement complet de la route de Broye, avec limitation de vitesse à 30 km/h sur tout le tracé, le remplacement des conduites industrielles et la mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye.
2. de porter au budget de fonctionnement des années 2022 et suivantes le montant d'amortissement de CHF 279'000.00 en relation avec les préavis 02-2011, 13-2014 et 15-2021 par les comptes 3311.000.4300 « Réseau routier » (CHF 233'000.00) et 3311.000.4600 « Réseau d'égout, épuration » (CHF 46'000.00).
3. de comptabiliser annuellement les charges d'intérêts dans le compte 3909.000.4300, respectivement 3909.000.4600;

4. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique «Réseau d'égout, épuration» par un prélèvement sur le Fonds «Droits d'égouts», compte 9280.000;

VOTE : C'est à une large majorité, moins 6 voix contraires et 3 abstentions que les conclusions du préavis no 15-2021 sont acceptées.

11. Motions, postulats, interpellations et projets.

12. Questions et divers

13. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h06